



DÉCLARATION LIMINAIRE Comité technique DTPJJ de l'Essonne **Le 15 décembre 2021**

Madame la Directrice Territoriale,

Les portes de la PJJ vont bientôt se refermer et vous allez pouvoir profiter de votre nouvelle vie.

Que d'années ont passé depuis votre entrée à l'Education Surveillée. Que de changements aussi. Il est loin le temps des Observations en Milieu Ouvert. Bienvenu le Code de Justice Pénale des Mineurs.

On nous a vendu une réforme en profondeur de la justice pénale des mineurs afin de la rendre plus efficace. Mais le problème n'est pas forcément dans le millefeuille législatif. Partout en France, la colère gronde dans les tribunaux. Les magistrats et les greffiers sont exténués par le rythme des audiences et la charge de travail. Et on nous a fait croire que le problème c'était l'ordonnance de 45. Mais la vérité réside plutôt dans le manque de moyens humains de la Justice. Nous ne pouvons donc que nous associer aux revendications des magistrats et des greffiers en cette journée funeste pour la Justice.

Mais les moyens humains manquent aussi à la PJJ. Comment comprendre que le prochain concours de Directeurs de Services offre seulement 18 postes alors qu'au moins 2 postes sont vacants dans le département. Il en est de même pour les concours de recrutements des autres corps, spécifiques et communs. Si l'adaptabilité doit être une force pour les différents services de la PJJ, il ne faut pas la confondre avec le bricolage quasi-permanent pour combler les postes vacants sur le terrain.

De plus, nous sommes allés à la rencontre des professionnels du territoire ces derniers mois. Et ce que nous avons découvert est très questionnant. En effet, en plus des moyens humains qui manquent, nous avons constaté que les locaux de certains services de milieu ouvert sont mal lotis, voire très mal lotis.

Nous nous satisfaisons de savoir que le CHSCT a programmé une visite de l'UEMO de Courcouronnes. Mais il sera aussi nécessaire de se pencher sur les UEMO de Brétigny/Orge et de Corbeil-Essonnes.

Alors que les Milieux Ouverts sont censés être le socle de l'accompagnement dans le cadre de la Mesure Educative Judiciaire, les conditions de travail de ces collègues sont problématiques.

À quand des déménagements pour offrir des conditions convenables aux professionnels, dans l'intérêt des jeunes et de leurs familles ? Ces conditions de travail déplorables se retrouvent aussi dès la première rencontre des familles avec la PJJ au sein du tribunal. Comment comprendre que les professionnels partagent deux bureaux jumelés. Nous réaffirmons ici que la place d'une UEAT se situe au sein du Tribunal et non pas sur le trottoir d'en face.

Et dans le même temps, nous avons découvert que la PJJ est riche d'un patrimoine immobilier qui est laissé à l'abandon depuis tant d'années. Comment comprendre que les agents nouvellement affectés en Île-de-France voire en Essonne se retrouvent dans une grande précarité à leur prise de poste, parfois en dormant dans leurs voitures. Et par-dessus le marché, comment comprendre que des logements soient murés alors que plus de 718 000 personnes attendent un logement social en Île-de-France. À ce sujet, l'Etat est donc loin d'être exemplaire.

Certes les bâtiments ont souffert du manque d'entretien et d'investissement. Au lieu de monter des partenariats pour encadrer les mineurs délinquants par des militaires, ce qui est nous semble une certaine régression de plusieurs dizaines d'années.

Nous proposons davantage de nouer des partenariats avec des bailleurs sociaux et des associations d'insertion pour réhabiliter ces bâtiments en offrant à nos jeunes des vraies formations qui seraient un véritable tremplin pour leur insertion professionnelle.

Nous comprenons que ce serait un projet d'envergure à mener mais que le désert qui caractérise notre direction territoriale depuis plusieurs mois serait un frein à la réalisation de cet objectif. Il convient donc de se questionner sur les raisons qui poussent les agents à ne pas s'investir plus longuement dans leurs fonctions.

Pour conclure, nous sommes réunis aujourd'hui pour une présentation du projet de service du CEF de Savigny sur Orge. Si des mesures de placement sont parfois nécessaires pour quelques mineurs délinquants, nous pensons qu'il ne faut pas miser tout sur ce type de structures mais bien chercher à répondre au plus près des besoins du terrain en proposant une large palette de dispositifs. Cela pourrait quelquefois prévenir le glissement de ces mineurs en danger vers une délinquance plus importante. Enfin, d'une manière plus générale, la délinquance qui gangrène certains jeunes est la résultante des faiblesses des systèmes plus larges de la protection de l'enfance et de la formation scolaire.

La CGT-PJJ 91

Contact : cgtpjj91@gmail.com